



Guide journaliste pour une demande de renouvellement de carte



Commencer ma demande



Type de demande



Renseignements professionnels



Recapitulatif



Signature



Paiement



Transmission de la demande



Suivi de mes demandes



Liste des pièces à fournir

Commencer ma demande




Mes demandes de carte



Mon ancienneté

Cliquez ici puis sur "Nouvelle demande" pour commencer.

Bon à savoir :
votre demande s'enregistre automatiquement vous pourrez y revenir plusieurs fois avant de la finaliser.



Informations

Toutes les démarches en vue d'obtenir la délivrance de la carte ou pour suivre l'avancement de votre demande se font via « Mes demandes de carte ».

Vous trouverez également dans cette rubrique les bon et reçu de paiement relatifs à votre demande en cours et pourrez y consulter vos précédentes demandes (déclarations et pièces).

Vous pouvez éditer ici une **attestation d'ancienneté** à fournir à votre employeur.

Type de demande

Choisissez le type de votre demande, si vous hésitez, consultez le volet information à droite de l'écran en cliquant sur les 

En activité

L'article L.7111-3 C. trav. précise qu'est « journaliste professionnel toute personne qui a pour activité régulière et rétribuée, l'exercice de sa profession dans une ou plusieurs entreprises de presse, publications quotidiennes et périodiques ou agences de presse et qui en tire le principal de ses ressources. » Salarié(e) permanent(e) d'une rédaction ou journaliste rémunéré(e) à la pige, vous choisirez donc cette catégorie.

Demandeur d'emploi

L'article R.7111-9 C. trav. fixe alors les conditions d'attribution de la carte de presse : « Lorsque, sans faute de sa part, un journaliste professionnel ayant possédé cette qualité pendant deux ans au moins se trouve momentanément privé de travail, la commission peut lui délivrer une carte provisoire d'identité de journaliste professionnel dont la durée est expressément limitée. (...) » Si le chômage vient compléter ponctuellement votre activité professionnelle, nous vous invitons à choisir plutôt une demande de carte en activité. En cas de doute et quel que soit le choix opéré, vous aurez la possibilité de décrire le détail de votre situation.

Je ne sais pas





Si vous ne pouvez pas déterminer avec certitude la situation ou l'activité professionnelle significative au regard de la délivrance de la carte de presse, décrivez chaque élément, avec autant de précision que possible, selon le parcours proposé ici.

Accueil > Mes demandes de carte > Demande de carte

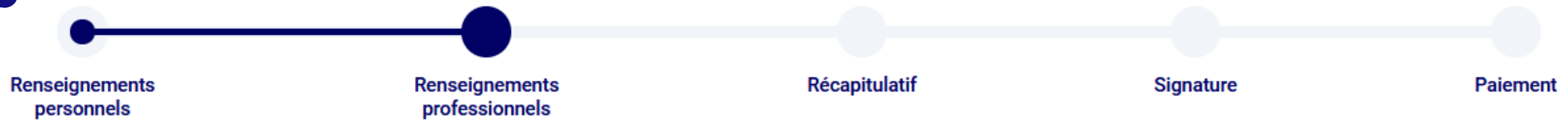


Nouvelle demande

Type de demande

- En activité 
- En situation de demandeur d'emploi 
- En qualité de journaliste honoraire 
- Je ne sais pas 

Renseignements professionnels - 1/6



Vous pouvez déclarer **plusieurs situations professionnelles** :

- activités journalistiques
- périodes d'inactivité
- autres activités

Déclarer une activité journalistique +

Déclarer un motif d'inactivité +

Déclarer une autre activité rétribuée +



Si vous avez **plusieurs employeurs** renseignez **chaque activité journalistique** en cliquant autant de fois que nécessaire sur « Déclarer une activité journalistique ».

Renseignements professionnels - 2/6

Si vous déclarez plusieurs employeurs, **sélectionnez un employeur principal.** Votre employeur principal est celui qui vous a le plus rémunéré **au cours des 12 derniers mois (3 derniers si vous n'avez eu de carte l'année précédant votre demande)**

En renseignant tout ou une partie du nom de votre employeur (tel qu'il figure sur votre bulletin de salaire) une liste s'affiche.

Si celui-ci n'apparaît pas dans la liste, contactez la CCIJP.

Déclarer une activité journalistique

Employeur principal *

Oui Non

Employeurs *

Rechercher un employeur par son nom ou n° Siret (mentionné sur mes bulletins de salaire).

LE MONDE

Numéro de Siret

LE MONDE - N° Siret 4338918500052 - PARIS CEDEX 13

LE MONDE DE L'AUTOMOBILE - N° Siret - SEVRES

Renseignements professionnels - 3/6

Attention : le champ « **période(s) travaillée(s)** » est obligatoire.

Cliquez sur le « + » pour déplier le bloc correspondant à votre situation professionnelle.

Déclarer une activité journalistique ×

Convention collective *

Convention collective des journalistes

Je déclare une période travaillée * +

Je déclare plusieurs périodes travaillées * +

Vous êtes en **CDI** : cliquez sur le bloc « je déclare une période travaillée » et renseignez les champs.

Vous êtes en **CDD** : cliquez l'un des 2 blocs selon votre situation et renseignez les champs.

Vous êtes **rémunéré.e à la pige** : cliquez sur le bloc « je déclare plusieurs périodes travaillées » et renseignez les champs.

Renseignements professionnels - 4/6

Déclarez le nom du média (site, magazine, radio, TV...) auquel vous collaborez.
Si celui-ci n'apparaît pas dans la liste, contactez la CCIJP.


Supports/Médias *

Choisissez dans cette liste, un ou des supports pour cet employeur. Pour un autre support, déclarez un autre employeur une fois enregistrées vos informations sur cet écran.

Commencez votre saisie pour voir apparaître la liste

Renseignez tout ou une partie de son titre (recherche inclusive) pour que s'affiche la liste des supports connus pour cet employeur.

S'ils sont édités par le même employeur, **vous pouvez renseigner plusieurs supports.**

Renseignements professionnels - 5/6

Si vous voulez déclarer une période d'inactivité, ne renseignez que **les périodes ayant eu un impact significatif sur le volume de votre activité journalistique.**

Il n'est ainsi pas nécessaire de déclarer une période de quelques jours.



Je déclare un motif ⁱ

Je déclare être exclusivement au chômage * +

Je déclare être partiellement au chômage * +

Pièces justificatives

Avis de situation pôle emploi Envoi par courrier

ⁱ information

Période(s) de chômage

L'article R.7111-9 du code du travail prévoit que : « Lorsque, sans faute de sa part, un journaliste professionnel ayant possédé cette qualité pendant deux ans au moins se trouve momentanément privé de travail, la commission peut lui délivrer une carte provisoire d'identité de journaliste professionnel dont la durée est expressément limitée. Cette carte ne diffère de la carte ordinaire que par l'absence d'indication des publications, agences de presse ou entreprises de communication audiovisuelle dans lesquelles le titulaire est employé. »

Je suis exclusivement au chômage

Vous êtes à la recherche d'un emploi de journaliste dans une entreprise ou une agence de presse et n'avez par ailleurs perçu aucun revenu journalistique (pas de collaboration au cours de l'année même ponctuelle, ni de piges, etc.).

Je suis partiellement au chômage

Vous êtes dans l'une ou l'autre de ces situations :
- Tout en étant principalement à la recherche d'un emploi dans une entreprise ou une agence de presse, vous justifiez néanmoins d'une activité professionnelle occasionnelle.
- Ou tout en ayant exercé votre activité professionnelle au cours de l'année, vous avez connu des périodes en recherche d'emploi (temps entre deux CDD, entre des commandes de piges, etc.).

Renseignements professionnels - 6/6

Déclarer une activité journalistique +

Déclarer un motif d'inactivité +

Déclarer une autre activité rétribuée +

LE MONDE

N° Siret 4338918500052 - FRANCE PARIS CEDEX 13

- **Contrat :** CDD
- **Qualification :** Redacteur
- **Convention collective :** Convention collective des journalistes
- **Durée :** Jan. 2023 - Avr. 2023
- **Salaire brut (mensuel ou cumulé) :** 1 500,00 €
- **Support(s) :** LE MONDE



FRANCE MEDIAS MONDE

N° Siret 50152402900086 - FRANCE ISSY LES MOULINEAUX

- **Contrat :** Rémunération à la pige
- **Qualification :** Journaliste stagiaire
- **Convention collective :** Convention collective des journalistes
- **Périodes :** Jan. - Fev. - Mars. 2023
- **Salaire brut (mensuel ou cumulé) :** 1 500,00 €
- **Support(s) :** RADIO FRANCE INTERNATIONALE



Autre activité rétribuée

- **Objet :** Edition
- **Montant :** 1000 €
- **Nature :** droits d'auteur pour une maison d'édition



Chômage

- **Périodes :** Août. - Sept. - Oct. - Nov. 2022
- **Montant :** 0,00 €



Le crayon vous permet de modifier la déclaration affichée.

La poubelle vous permet de supprimer la déclaration affichée.

Récapitulatif



Afin d'accélérer le traitement de votre demande, nous vous conseillons de charger les pièces justificatives. Toutefois, vous pouvez cocher "Envoi par courrier".

Justificatif de rémunération Déposer une pièce Envoi par courrier

036778h.jpg

Chargez ici, a minima, **votre dernier bulletin de salaire de l'année** portant le cumul de vos rémunérations pour chaque employeur déclaré ou tous **vos bulletins de salaire sur les 12 mois** précédant votre demande.

Certificat employeur
Vous pouvez trouver un modèle de certificat d'employeur ici

Déposer une pièce Envoi par courrier

Chargez ici un **certificat** de votre employeur.

Chômage Sept. - Oct. - Nov. - Dec. 2022

Avis de situation pôle emploi Déposer une pièce Envoi par courrier

3298_10620959_0.jpg

Si vous avez déclaré une période de chômage, veuillez fournir un **avis de situation de pôle emploi**.

Mes compléments d'information

Autres informations
Si vous souhaitez communiquer d'autres documents ou informations (attirer l'attention de la Commission sur un point, expliquer des circonstances particulières, apporter des précisions que vous n'avez pas pu apporter jusque-là, etc.), utilisez cet espace.

Déposer une pièce Envoi par courrier

Vous pouvez ajouter ici tous les **documents ou informations complémentaires** que vous jugez utiles au traitement de votre demande.

Signature de la demande



Déclaration sur l'honneur

Votre demande de carte de presse doit se conclure par une déclaration sur l'honneur que le journalisme est votre activité professionnelle principale et que vous en tirez l'essentiel de vos ressources.

Vous vous engagez également à faire connaître à la Commission tout changement qui surviendrait dans votre situation et qui entraînerait des modifications à vos déclarations initiales (pour l'ensemble, C. trav., art. R.7111-2).

Par la signature que vous apposerez au terme de cette déclaration – et qui permet de vous identifier électroniquement – vous finaliserez donc votre demande officielle de carte d'identité de journaliste professionnel.

Déclaration sur l'honneur

Au terme de ma demande de carte d'identité de journaliste professionnel, j'ai décrit et justifié de la totalité de mes activités professionnelles.

Au vu de ces éléments, les sommes que me procurent le journalisme et celles de mes autres occupations se répartissent de la façon suivante :

Journalisme

 %

Autres activités rétribuées

 %

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations communiquées dans le cadre de ma demande.

Fait à , le

20/04/2023

Signature

Signer ma déclaration

Renseignez ici le ratio entre vos activités journalistiques et vos éventuelles autres activités rétribuées déclarées sur la page des renseignements professionnels au cours des 12 derniers mois

ATTENTION : une fois signée votre demande ne sera plus modifiable.

Paieiment



Frais de dossier

Désignation	Montant unitaire	Quantité	Montant dû
Frais de dossier - part journaliste	24,40 €	1	24,40 €
Frais de dossier - part employeur	24,40 €	0	0,00 €
Total			24,40 €

Ici apparait le montant des frais de dossier qui vous seront demandés, a minima 24.40€.

A noter :
si vous êtes **pigiste** et que vous avez fait votre demande **avant le 31 mars**, la CCIJP peut se charger de demander la part employeur à vos deux employeurs principaux.

Attention : les frais de dossier ne sont pas remboursables quelle que soit la décision de la Commission.

Transmission de la demande

A la fin de votre demande, une fois celle-ci signée et le mode de règlement choisi, vous trouverez **vos documents** sur cet écran.

Votre demande a été transmise !

Votre demande a bien été transmise.

Vous pourrez suivre l'avancement de son traitement dans la rubrique *Suivi de mes demandes*. Dès réception de votre règlement, vous y trouverez également le reçu de paiement. Vous pouvez à tout moment, au cours de l'instruction de votre demande, nous signaler un changement de situation ou nous faire parvenir des pièces complémentaires par mail à contact@ccijp.net.

Si ces changements interviennent après la délivrance de votre carte de presse pour le millésime en cours, signalez-les simplement à la Commission en présentant une nouvelle demande de carte.

Document à télécharger :



BonDePaiement.pdf



RapportDemande.pdf



RecapitulatifPiecesJoin
tes.pdf

Terminer

Vous pourrez ensuite consulter et suivre votre demande via le menu « Suivi de mes demandes ».

Utilisez ce pdf si vous avez choisi d'envoyer tout ou partie des pièces par courrier.

Suivi de mes demandes

Vous pourrez **suivre et visualiser vos demandes** (en cours ou closes).

Consultez ici l'intégralité
de votre demande.



Demande(s) 2023

Date de signature :
01/06/2023

Date de changement de statut:
01/06/2023

Statut de ma demande ⓘ :
Transmise, en attente de traitement

Visualiser ma demande



Pièces déclarées envoyées par courrier

Suivi des paiements

Désignation	Montant dû	Montant Ré...	Solde	Bon de pai...	Mode de rè...	Reçu 1	Reçu 2
Demande de ...	48,80 €	0,00 €	48,80 €		<input type="text"/>		

Valider

Retrouvez **les informations et documents concernant vos demandes** (reçu et bon de paiement, liste des pièces que vous avez choisi d'envoyer par courrier lors de votre demande).

Le **reçu de paiement** est disponible quand le paiement a été enregistré par la CCIJP.

Liste des pièces à fournir

Vous faites partie d'une rédaction et votre employeur n'établit pas de bordereau collectif :

- Un certificat d'employeur.
- **Votre dernier bulletin de salaire.**

Vous êtes rémunéré.e à la pige :

- **Vos bulletins de salaire des 12 derniers mois** (le dernier suffit s'il comporte le cumul annuel brut) pour tous vos employeurs.
- Le ou les certificat(s) d'employeur(s).

Vous êtes momentanément privé.e d'emploi :

- Un **avis de situation** récent délivré par pôle emploi.

Vous n'avez pas eu de carte l'année dernière:

- Vos bulletins de salaire **sur les trois derniers mois.**
- Le ou les certificat(s) d'employeur(s).
- En cas de changement de qualification professionnelle ou d'employeur ou de support, ou encore si l'interruption atteint trois années, vous devrez fournir, en plus des pièces habituelles, un descriptif de vos tâches ainsi que des justificatifs de votre production journalistique.



**Des questions ?
N'hésitez pas à envoyer un mail à
demandeenligne@cciip.net**